



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/79  
30 juin 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA  
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE  
À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen  
(Trente-septième session, Genève, 26-30 septembre 2005)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,  
et s'ouvrira le lundi 26 septembre 2005, à 15 heures

**Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

**(Lundi 26 septembre, après-midi)**

Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour de la session.

**Point 2: Préparation de l'examen du Protocole sur les métaux lourds**

**(Lundi 26 septembre, après-midi)**

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait évaluer les travaux menés pour préparer l'examen du Protocole sur les métaux lourds, en tenant compte des activités pertinentes menées dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives prises dans ce domaine par la Communauté européenne et aux niveaux national ou international. Il devrait élaborer, à l'intention de l'Organe exécutif, une proposition concernant les travaux

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

supplémentaires à entreprendre en vue de l'examen du Protocole, ainsi que les contributions nécessaires, notamment une éventuelle approche relative aux effets.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport du Président de l'Équipe spéciale des métaux lourds sur les travaux de ses première et deuxième réunions, tenues respectivement à Berlin du 16 au 18 mars et à Genève les 16 et 17 juin 2005 (EB.AIR/WG.5/2005/2). Ce rapport rend compte de l'état d'avancement des contributions techniques aux évaluations, prévues, des valeurs limites fixées aux émissions des usines de production de chlorures alcalins qui sont déjà en place ainsi qu'aux émissions provenant de l'incinération des déchets médicaux. Il présente également des éléments complémentaires pour l'examen visant à déterminer si les obligations énoncées dans le Protocole sont suffisantes et ont l'efficacité voulue, ainsi que l'a déterminé l'Équipe spéciale, les titres de chapitres annotés pour les éléments techniques de l'examen et des lignes directrices et/ou procédures de caractère général pour l'analyse technique des métaux lourds supplémentaires, les mesures de réglementation des produits et les produits/groupes de produits supplémentaires que les Parties pourraient proposer d'inclure dans les annexes I, VI et VII du Protocole.

### **Point 3: Examen du Protocole sur les polluants organiques persistants**

**(Mardi 27 septembre, matin)**

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait évaluer l'état d'avancement des travaux relatifs à l'examen du Protocole sur les polluants organiques persistants (POP) et présenter à l'Organe exécutif une proposition concernant les mesures qui pourraient être prises ultérieurement.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport des coprésidents de l'Équipe spéciale des POP, qui rend compte des résultats de sa troisième réunion, tenue à Vienne du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2005 (EB.AIR/WG.5/2005/1). Ce document récapitule les résultats de l'examen du caractère suffisant et efficace des obligations inscrites au Protocole, présente les résultats de l'analyse technique du diphenyl-éther pentabromé (pentaBDE) et du sulfonate de perfluorooctane (PFOS), qui a été réalisée par l'Équipe spéciale, et énonce les différentes priorités qui pourraient être fixées et les amendements qui pourraient être apportés au Protocole, comme précisé par les coprésidents et demandé par l'Organe exécutif à sa vingt-deuxième session (ECE/EB.AIR/83, par. 29 c) et f) et 32).

### **Point 4: Préparation de l'examen du Protocole de Göteborg**

**(Mardi 27 septembre, après-midi, et mercredi 28 septembre, matin)**

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait poursuivre l'évaluation des travaux menés en préparation de l'examen du Protocole de Göteborg de 1999, notamment les progrès accomplis concernant la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, ainsi que des polluants qui en sont responsables. Il fera également le bilan des travaux sur la pollution particulaire et se prononcera sur les éventuelles mesures supplémentaires nécessaires. Ces travaux devront tenir compte des activités pertinentes menées dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives prises dans ce domaine par la Communauté européenne ou au niveau national.

Le Groupe de travail devrait présenter à l'Organe exécutif une proposition concernant les travaux supplémentaires à entreprendre en vue de l'examen du Protocole, ainsi que les contributions nécessaires, y compris les méthodes et les procédures de l'examen. Ce dernier devrait porter sur les obligations – concernant la répartition calculée et optimisée des réductions des émissions au niveau international – qui sont visées au paragraphe 5 de l'article 7, le caractère suffisant des obligations et les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif du Protocole.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport sur les modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/2005/3) dans lequel sont présentés les résultats de la trentième réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, tenue à Berlin du 25 au 27 mai 2005, et du rapport du Groupe d'experts des particules sur les résultats de sa première réunion, tenue à Berlin les 23 et 24 mai 2005 (EB.AIR/WG.5/2005/8). Il sera saisi aussi du rapport dans lequel sont présentés les résultats de l'atelier sur les méthodes d'évaluation intégrée intéressant le modèle RAINS, tenu à Laxenburg (Autriche) les 20 et 21 janvier 2005 (EB.AIR/WG.5/2005/4).

En outre, le Groupe de travail sera saisi du rapport sur la progression des travaux concernant la réduction de l'ammoniac, lequel rend compte des résultats de la sixième réunion du Groupe d'experts de la réduction de l'ammoniac, tenue conjointement à la réunion du Groupe agriculture et nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions à Ségovie (Espagne) du 13 au 15 avril 2005 (EB.AIR/WG.5/2005/7). L'étude visée au paragraphe 2 de l'article 10 du Protocole devrait tenir compte des plafonds d'émission pour l'ammoniac (annexe II, tableau III) ainsi que des mesures à prendre pour maîtriser les émissions d'ammoniac de sources agricoles (annexe IX).

Le Groupe de travail sera saisi du rapport sur l'état d'avancement des travaux de mise au point d'une base de données technico-économiques et du rapport du Groupe d'experts des questions technico-économiques sur les résultats de ses septième et huitième réunions, tenues à Laxenburg (Autriche) le 19 janvier 2005 et à Rome le 6 juin 2005, respectivement (EB.AIR/WG.5/2005/6).

Le Groupe de travail sera saisi aussi du rapport sur le troisième atelier du Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques (NEBEI) relatif aux instruments politiques de réduction de la pollution atmosphérique, tenu à Bruxelles les 11 et 12 novembre 2004 (EB.AIR/WG.5/2005/5).

#### **Point 5:   Projet de plan de travail**

**(Mercredi 28 septembre, après-midi)**

L'Organe exécutif ayant demandé, à sa vingt-deuxième session, que soient étudiées les possibilités de rationaliser la documentation et de mieux utiliser l'Internet pour diffuser l'information (ECE/EB.AIR/83, par. 56 i)), le Groupe de travail sera saisi du projet de plan de travail pour 2006 (EB.AIR/WG.5/2005/11) que le secrétariat a établi à son intention.

Le Groupe de travail devrait examiner son plan de travail, l'adopter et le faire tenir à l'Organe exécutif pour examen.

**Point 6: Échange d'informations et de technologie**

**(Jeudi 29 septembre, matin)**

Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait examiner les progrès réalisés en matière d'échange d'informations et de technologie et, notamment, se pencher sur les travaux intéressant les questions technico-économiques et les informations relatives aux mesures portant sur des produits destinées à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds.

Le secrétariat portera à la connaissance du Groupe de travail l'état d'avancement du projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion du charbon propres en Asie centrale (CAPACT) en vue de l'application de la Convention et de ses protocoles, financé par le Compte pour le développement de l'ONU.

Le secrétariat fournira des renseignements sur l'élaboration de guides de l'application du Protocole sur les POP, du Protocole sur les métaux lourds et du Protocole de Göteborg, ainsi que sur la traduction en russe du manuel de cartographie des effets.

Le Groupe de travail devrait examiner ces informations et se prononcer sur les mesures à prendre ultérieurement.

**Point 7: Priorités futures dans le cadre de la Convention**

**(Jeudi 29 septembre, après-midi)**

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner de façon plus approfondie les conclusions et recommandations de l'Atelier sur l'examen et l'évaluation des politiques européennes de lutte contre la pollution atmosphérique, tenu à Göteborg (Suède) du 25 au 27 octobre 2004 (EB.AIR/WG.5/2005/10).

Il voudra peut-être aussi prendre note des informations issues de l'Atelier et des délibérations de l'Organe exécutif à sa vingt-deuxième session (ECE/EB.AIR/83) et donner des orientations au sujet des travaux futurs.

**Point 8: Élection du bureau**

**(Jeudi 29 septembre, après-midi)**

Le Groupe de travail doit élire ses vice-présidents pour 2005-2006.

À sa trente-sixième session, le Groupe de travail a reconduit M<sup>me</sup> K. SCAVO (États-Unis), M<sup>me</sup> N. KARPOVA (Fédération de Russie), M. J. SLIGGERS (Pays-Bas) et M. P. JILEK (République tchèque) dans leurs fonctions de vice-présidents (EB.AIR/WG.5/78, par. 75).

**Point 9: Questions diverses****(Jeudi 29 septembre, après-midi)**

Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

Un séminaire informel sur la pollution atmosphérique dans les pays en transition est prévu dans la matinée du vendredi 30 septembre, à partir de 10 heures. Une note du secrétariat récapitulant les activités en cours et prévues et indiquant les moyens par lesquels il sera possible à l'avenir de promouvoir la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) sera disponible en anglais et en russe en tant que document d'information générale. Ce séminaire devrait déboucher sur l'établissement d'un programme destiné à aider les pays de l'EOCAC à appliquer la Convention et ses protocoles, en procédant par étapes et en identifiant les déficits de financement. Il peut également être l'occasion de poursuivre les discussions informelles sur les questions abordées dans le cadre des points 6 et 7 de l'ordre du jour.

**Point 10: Adoption du rapport****(Vendredi 30 septembre, après-midi)**

Selon l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de la session.

Pour accéder plus facilement au Palais des Nations, les membres des délégations qui ne sont pas munis d'une plaquette d'identité en cours de validité doivent s'inscrire auprès du secrétariat au plus tard le 9 septembre. Le formulaire d'inscription ainsi que des instructions à suivre pour le remplir sont disponibles sur l'Internet à l'adresse [www.unece.org/env/wgs](http://www.unece.org/env/wgs).

-----